

1^{ere} Journée Nationale de la Santé à Domicile, le mercredi 28 novembre 2018

Qualité de vie des patients : **75% des patients estiment que leur quotidien s'est amélioré grâce à la prestation de santé à domicile¹**

Paris, le mercredi 28 novembre 2018 – Le secteur de la prestation de Santé à Domicile est en croissance constante en raison de la prévalence des maladies chroniques, du vieillissement de la population et du développement du « virage ambulatoire » souhaité par le gouvernement. A ce jour, plus de 2 millions de patients bénéficient déjà d'une prise en charge à domicile².

Alors que la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) organise, ce mercredi 28 novembre 2018, la 1^{ere} Journée Nationale de la Santé à Domicile sous le Patronage du Ministère de la Santé, les patients bénéficiant d'un suivi à domicile ont répondu à une enquête de satisfaction sur l'accompagnement délivré par leurs prestataires ; ils ont également fait part de leurs attentes.

De manière générale, les patients sont largement satisfaits de l'accompagnement et du suivi assurés par leur prestataire ; ils souhaiteraient néanmoins que certains services existants soient davantage réalisés ou développés et que de nouvelles prestations leur soient proposées...

3 patients sur 4 estiment que leur quotidien s'est amélioré grâce au PSAD

Depuis le début de leur prise en charge à domicile, les patients interrogés se sont montrés **largement satisfaits de leur PSAD** et ont estimé que celui-ci avait **un impact positif sur leur quotidien** :

- **100% d'entre eux se sentent en sécurité** et soulignent la **rapidité** avec laquelle ils ont été pris en charge à l'issue d'une hospitalisation (47% des patients interrogés ont bénéficié d'une prise en charge à domicile, à l'issue d'une hospitalisation)
- **95% des patients** estiment que leur PSAD leur a permis de **mieux comprendre leur traitement** et **93%** estiment avoir **été bien instruits** sur la façon dont leur **dispositif médical fonctionne**
- **93% des patients** se considèrent comme **plus autonomes** dans la gestion de leur traitement ou l'utilisation de leur dispositif médical, grâce au suivi et aux conseils de leur PSAD
- Accompagnés au long cours par leur PSAD (en moyenne 5 ans), les patients estiment que leur **PSAD contribue à les rendre plus observants** à leur traitement et plus autonomes : ils **plébiscitent à plus de 80% l'accompagnement régulier réalisé par les PSAD** pour s'assurer de la bonne gestion technique de leur dispositif médical et du suivi de leur traitement
- Grâce à la bonne mise en œuvre de leur traitement, **3 patients sur 4 considèrent que leur quotidien s'est amélioré** (vie sociale, vie familiale et professionnelle)

Enfin, **85% des termes utilisés par les patients pour qualifier la relation avec leur PSAD sont positifs**. L'**accompagnement** dans le suivi du traitement, la **disponibilité** et la **qualité de l'écoute** sont les **principaux motifs de satisfactions** des patients vis-à-vis de leur PSAD.

« J'ai une bonne relation avec mon PSAD car le personnel est à l'écoute. Je n'ai pas besoin de me soucier du renouvellement des consommables pour mes traitements

¹ Selon un sondage Carenity, réalisé en novembre 2018, sur un échantillon de 115 patients suivis à domicile par un prestataire.

² Patients pris en charge par les prestataires membres de la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD)

Communiqué de presse

*qui sont directement livrés à mon domicile. », déclare une **patiente de 47 ans, atteinte d'insuffisance cardiaque et de diabète de type 1***

La prestation de santé à domicile vise à une **véritable autonomisation du patient pour qu'il vive sa vie le plus normalement possible.**

3 patients sur 4 sont favorables au télé-suivi

Les patients interrogés **sont majoritairement favorables au suivi à distance des données** issues de leur **dispositif médical** afin **d'améliorer l'accompagnement délivré par leur prestataire**. Il est par ailleurs à noter que, plus les **patients** sont **jeunes**, plus ceux-ci sont **favorables au partage de leurs données**. Cependant, les patients plébiscitant également les visites physiques n'envisagent pas un suivi exclusivement à distance.

Le **télé-suivi** est à cet égard un formidable outil pour **accompagner les malades chroniques** dans le bon usage de leur traitement tout en offrant un retour d'information qui permet d'identifier, en temps réel, les difficultés d'adhésion au traitement et, le cas échéant, mettre en œuvre, en lien avec le médecin, les actions nécessaires. Le **suivi de l'adhérence du patient à son traitement** sert également de **mécanisme de régulation et de maîtrise médicalisée** de la **dépense** en servant **d'index sur la base duquel la rémunération des prestataires est modulée**. Ce modèle de **rémunération à la performance** a ainsi récemment été mis en œuvre pour le **traitement de l'apnée du sommeil par PPC**.

Avec plus de **700 000 patients concernés en 2018**, le **télé-suivi de l'apnée du sommeil** représente aujourd'hui la **plus grande opération de télésanté jamais menée en Europe**.

*Pour **Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD**,
« L'expérience menée dans le cadre du télé-suivi de l'apnée du sommeil a permis de démontrer que la technologie ne se substituait pas à l'humain mais qu'elle le guidait plus efficacement. Afin de répondre à l'attente forte des patients de bénéficier d'un télé-suivi et de continuer à développer des mécanismes participant efficacement à l'efficience des dépenses de santé, la Fédération des PSAD se tient prête à étendre, à d'autres pathologies, le système mis en place pour le télé-suivi de l'apnée du sommeil. »*

Plus des 2/3 des patients souhaitent que les prestataires de santé à domicile renforcent les services existants et en développent de nouveaux

Si **31% des patients interrogés n'ont pas d'attente supplémentaire** vis-à-vis de leur prestataire, **69%** d'entre eux souhaiteraient néanmoins que de **nouveaux services** leur soient proposés (comme par exemple un soutien psychologique) et, dans une moindre mesure, souhaiteraient que leur prestataire **renforce ou approfondisse certains services existants** :

- Développer **l'accompagnement psychologique** des patients
- Développer plus **d'accompagnement administratif pour le suivi du traitement** (prise de rendez-vous avec le médecin, recherche de financement, etc.)
- Améliorer la **flexibilité des visites** aux besoins des patients
- Développer le **télé-suivi tout en maintenant des visites régulières** elles aussi plébiscitées

Communiqué de presse

Les prestataires de santé à domicile satisfont aujourd'hui très largement leurs patients. Aujourd'hui néanmoins, le **contexte budgétaire contraint** auquel les prestataires doivent s'adapter, cumulé aux **économies insoutenables prévues** pour l'ensemble de la profession, au titre du **PLFSS 2019**, pourraient **remettre en question l'étendue** voire la **qualité de prise en charge** des **2 millions de patients jusqu'alors suivis à domicile...**

« La Fédération des PSAD se félicite de pouvoir contribuer, de manière concrète, au mieux vivre des personnes traitées à domicile. Maillon essentiel de la chaîne de soins, tous nos prestataires ont à cœur de devenir leur partenaire au quotidien, tout au long du traitement. La Fédération espère néanmoins que le gouvernement donne les moyens de son ambition pour le déploiement de la santé à domicile en France. Soutenir le domicile est primordial à plusieurs égards. Il permet de satisfaire aux enjeux que représentent le vieillissement de la population et le transfert de prise en charge de l'hôpital vers la ville ; il répond à l'attente forte des patients de se faire soigner à domicile.

*Afin de faire face au développement structurel de la santé à domicile et pour continuer à développer des services en adéquation avec les besoins et attentes des patients, la Fédération se tient prête à construire, avec le gouvernement, des modèles innovants, plus économes et plus efficaces, pour un système de santé pérenne et au service des patients », conclut **Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD.***

Quelques chiffres clés sur le secteur de la Santé à Domicile :

- **Plus de 2 millions de patients recourent** au service des PSAD chaque année
- **3000 agences implantées** sur l'ensemble du territoire
- **Plus de 20 000 salariés** dont 4000 professionnels de santé (Pharmaciens, infirmiers, diététiciens ...)
- **Entre 800 et 1000 emplois créés** chaque année

Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les acteurs de la prestation de santé à domicile prennent en charge à domicile près de 2 millions de patients chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Représentant près d'un millier d'acteurs de toutes tailles, TPE locales, PME régionales ou filiales de grands groupes et, les prestataires sont des entreprises et des associations de services qui emploient 20 000 salariés dont 4000 professionnels de santé, et créent chaque année entre 800 et 1000 emplois sur le territoire. Acteurs de l'innovation, ils contribuent à rendre les dépenses de santé plus efficaces en permettant notamment le basculement, à domicile, d'activités hospitalières, la réduction des durées d'hospitalisation et le déploiement de solutions de e-santé.



Suivez l'événement sur twitter

#JNSAD

Communiqué de presse

Pour plus d'informations, veuillez contacter A+ Conseils :

Clara DALLAY

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 48 45 01 53](tel:+33648450153)

Email: clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 31 09 03 83](tel:+33631090383)

Email: christelle@aplusconseils.com